

Supposant que malgré les obstacles qui viennent d'être signalées contre la construction des canaux en briques, l'on voulut en faire l'essai dans quelque partie de Québec, votre Inspecteur en signalerait un autre, non moins évident, auquel ne sont pas exposés les Européens. Il est un fait connu que la gelée pénètre de 3 à 4 pieds dans le sol et que d'ailleurs, soit pour le service du gaz ou celui de l'eau, il sera impossible d'empêcher les excavations durant l'hiver, lesquelles viendront en contact et découvriront sans doute les canaux publics ; or comme ces excavations ne pourront être remplies de manière à empêcher la gelée d'y pénétrer de part en part ; la conséquence sera que le canal public gèlera et se détruira de suite.

Cependant votre Inspecteur pense, dans son humble opinion, que l'obstacle qu'il va signaler l'emportera sur tout ceux ci-dessus mentionnés ; c'est le coût de ces canaux en briques, en Angleterre : les canaux fig. 2, à cotés perpendiculaires, coûtent outre les frais d'excavations, de remplissage et d'enlèvement des terres, £3388 par mille, ou 12s 9d sterling par pied courant, et ceux représentés par la fig. 2, en forme d'œuf, 8s 7d ; à quoi si l'on ajoute 1s 3d pour excavation, etc., on aura 15s sterling pour le canal fig. 1, et 9s 10d pour celui fig. 2, faits dans la terre et en ajoutant 6s pour excavation dans le roc, les canaux fig. 2 coûteront 18s 9d et ceux fig. 3, 14s 7d. Ainsi quelque différence que l'on puisse obtenir dans l'économie de la confection de tels canaux à Québec, votre Inspecteur dans son humble opinion ne pense pas que votre Conseil en considère le coût suffisamment réduit pour lui permettre d'en adopter la construction en grand.